

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-14-6-5

Service consulté

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION ANIMALE
(CDSPA)**

Résumé : *Il vous est proposé de reconduire au sein de cette instance M. Pierre GSELL en qualité de titulaire et M. Michel HABIG en qualité de suppléant.*

Le Conseil Départemental de la Santé et de la Protection Animale (CDSPA) est une instance préfectorale au sein de laquelle siègent des représentants du Conseil Général du Haut-Rhin.

Ses membres sont désignés pour 3 ans, indépendamment d'autres échéances liées en particulier aux élections. Cette commission est en cours de renouvellement et M. le Préfet du Haut-Rhin me demande de procéder à la désignation de nos représentants pour une durée de 3 ans.

Je vous propose de reconduire à l'identique dans leur mandat au CDSPA les représentants désignés lors de la constitution de notre Assemblée (séance plénière du 3 avril 2008) à savoir :

Représentant titulaire : M. Pierre GSELL

Représentant suppléant : M. Michel HABIG

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER